

Le mémo de l'Informatique à INRAE

En complément des fiches utilisateurs

Ce mémo contient diverses informations destinées à pouvoir appréhender les ressources informatiques d'INRAE et leurs modalités d'utilisation à compter du 1^{er} janvier 2020.

Dix rubriques sont ainsi proposées :

- | | |
|--|---|
| 1- Annuaire de l'établissement | 6- Messagerie électronique |
| 2- Assistance informatique | 7- Outils et applications informatiques |
| 3- Connexion au poste de travail, aux applications et aux outils | 8- Partage d'agenda |
| 4- Intranet | 9- Réseau filaire Internet |
| 5- Liste de diffusion courrier électronique | 10- Wifi |

Il est recommandé à tous les agents de le parcourir, et plus particulièrement encore aux agents Irstea de bien prendre connaissance des informations contenues dans la rubrique « Connexion au poste de travail, aux applications et aux outils ».

ANNUAIRE D'ETABLISSEMENT

A compter du 6 janvier 2020, tous les agents INRAE figureront dans l'annuaire de l'établissement, qui sera accessible depuis ce lien : <https://intranet.annuaire.inra.fr/accueil.action#ongletPersonne>
Une version pour le public externe sera également disponible, comme c'est le cas actuellement, depuis un moteur de recherche sur le site web institutionnel.

ASSISTANCE INFORMATIQUE

Pour tout problème rencontré dans l'utilisation des outils informatiques, les agents disposent d'une assistance en ligne :

- Jusqu'au 31 janvier 2020, les agents Irstea continuent de formuler leurs demandes d'intervention sur SAM : <https://sam.irstea.fr/> (A partir du 1er février 2020, ces demandes seront à effectuer sur l'outil INRAE, Ariane : <https://ariane.inra.fr/block/>)
- Les agents ex-Inra continuent quant à eux de recourir à Ariane : <https://ariane.inra.fr/block/>

En cas d'impossibilité de se connecter à Ariane ou SAM à partir du 2 janvier 2020, une hot line est mise en place au 01 42 75 96 80

Ce support de premier niveau répondra essentiellement aux demandes portant sur la connexion à son poste de travail et/ou aux outils d'assistance (Ariane & SAM).

Connexion au poste de travail et à la messagerie

Pour les agents ex-Inra : Procédez de la même façon qu'en 2019, l'identifiant (« pnom ») et le mot de passe ne changent pas.

IMPORTANT, pour les agents ex-Irstea, après le 1^{er} janvier :

- Lors de votre première connexion à votre poste de travail et à votre messagerie, utilisez, comme en 2019, votre identifiant de connexion « prenom.nom » et votre mot de passe habituels.
- Rendez-vous ensuite dans votre messagerie : Le 31 décembre vous aurez reçu dans votre messagerie @irstea.fr un message dont l'objet sera **[IMPORTANT FUSION SI INRAE]** contenant votre nouvel identifiant de connexion aux applications INRAE au format « pnom » (initiale du prénom+nom) et un mot de passe délivré automatiquement.
- Utilisez le lien fourni dans ce même message pour **changer le mot de passe** qui vous a été délivré automatiquement.
 - ⇒ **Si vous avez bien réalisé cette opération de changement de mot de passe** le nouveau mot de passe se propagera aux différents systèmes d'informations, sans action supplémentaire de votre part.

Ainsi, lorsque vous vous connecterez à nouveau à votre poste de travail et à votre messagerie (ainsi qu'à toute autre application INRAE), par exemple le lendemain, vous entrerez désormais ce nouveau mot de passe. **Attention**, pour la connexion à votre poste de travail et à votre messagerie, vous continuerez toutefois à utiliser l'ancien identifiant (« prénom.nom »).

- ⇒ **Si vous n'avez pas encore changé votre mot de passe**, vous continuerez d'utiliser votre identifiant (« prenom.nom ») et votre ancien mot de passe pour vous connecter à votre poste de travail et à votre messagerie. En revanche, vous devrez utiliser le nouvel identifiant (pnom) et le nouveau mot de passe (celui envoyé dans le message du 31 décembre) pour vous connecter aux applications INRAE.

Connexion aux autres applications et aux outils INRAE

Une fois votre session du poste de travail ouverte, pour accéder aux différentes applications et outils INRAE :

- **Pour les agents ex-Inra**

L'identifiant ainsi que le mot de passe demeurent les mêmes qu'en 2019.

- **Pour les agents ex-Irstea**

Utilisez votre nouvel identifiant (« pnom ») et le nouveau mot de passe (modifié si vous avez effectué cette opération) reçus comme décrit plus haut, dans « connexion au poste de travail et à la messagerie ».

Connexion aux applications et aux outils ex-Irstea

Pour les agents ex-Irstea, l'accès aux applications ex-Irstea (ie. GED) continuera de se faire, comme en 2019 avec l'ancien identifiant (« prenom.nom ») **MAIS** avec nouveau mot de passe, si vous l'avez modifié, cf plus haut « connexion au poste de travail et à la messagerie »).

Les agents ex-Inra n'y auront accès que sur demande adressée aux administrateurs des applications et outils concernés, et avec l'accord du DU.

Synthèse des modalités de connexion pour les agents ex-Irstea :

| Objet | Situation | Modalités de connexion (identifiant + mot de passe) |
|--------------------------------|---|---|
| Poste de travail et Messagerie | La première connexion après le premier janvier | prenom.nom + mot de passe utilisé en 2019 |
| | Les connexions suivantes Dans le cas où le mot de passe reçu le 31/12 n'a pas encore été modifié | prenom.nom + mot de passe utilisé en 2019 |
| | Les connexions suivantes avec mot de passe reçu le 31/12 qui a été modifié | prenom.nom + nouveau mot de passe (modifié) |
| Applications INRAE | Connexion dans le cas où le mot de passe reçu le 31/12 n'a pas encore été modifié | pnom + mot de passe issu du mél du 31/12 |
| | Les connexions avec mot de passe reçu le 31/12 qui a été modifié | pnom + nouveau mot de passe (modifié) |
| Applications ex-Irstea | Connexion dans le cas où le mot de passe reçu le 31/12 n'a pas encore été modifié | prenom.nom + mot de passe utilisé en 2019 |
| | Les connexions avec mot de passe reçu le 31/12 qui a été modifié | prenom.nom + nouveau mot de passe (modifié) |

Dès le 2 janvier, une hot line est à disposition au 01 42 75 96 80

Pour résoudre toute difficulté bloquante de connexion rencontrée, et en cas d'impossibilité d'accès à Ariane ou à SAM pour déposer une demande d'assistance.

Attention : les outils métiers ainsi que les services SharePoint et Skype seront très probablement indisponibles jusqu'au 5 janvier au soir.

⇒ Voir aussi « Outils et applications informatiques » pour un panorama des différents types d'outils mis à disposition et leur accessibilité

INTRANET

D'ores et déjà, les sites intranet de l'Inra (<https://intranet.inra.fr/national/>) et d'Irstea (<http://intranet.irstea.fr/>) – que leur périmètre soit national, régional ou propre à une direction fonctionnelle – sont accessibles à tous les agents de nos deux établissements, dès lors qu'ils sont connectés au réseau de l'Inra ou à celui d'Irstea, ou qu'ils utilisent le VPN.

A compter du 6 janvier 2020, tous les agents d'INRAE partageront un seul et même intranet :
<https://intranet.inrae.fr/national/>

A partir de cette adresse seront accessibles les actuels sites intranet Inra des centres, des unités et des directions fonctionnelles, lesquels seront mis à la charte graphique d'INRAE et leur contenu progressivement remanié.

A cette même date, les sites intranet d'Irstea demeureront accessibles et consultables (à partir du site intranet d'INRAE) mais ne seront plus mis à jour.

⇒ Voir aussi « *Outils informatiques* »

LISTES DE DIFFUSION COURRIER ELECTRONIQUE

Si vous disposez encore de listes Sympa, vous continuerez à recevoir les messages envoyés sur les listes de diffusion Sympa @lists.irstea.fr et @listes.inra.fr

MESSAGERIE ELECTRONIQUE

Tous les agents INRAE disposeront au 6 janvier 2020 d'une nouvelle adresse électronique, prenom.nom@inrae.fr, qui sera créée automatiquement.

Aucune intervention de votre part ou changement de client de messagerie n'est nécessaire : les utilisateurs conservent leur système de messagerie actuel, à savoir Mercure (Exchange) pour les utilisateurs ex-Inra et Partage (Zimbra) pour les utilisateurs ex Irstea.

La nouvelle adresse sera utilisée en émission et en réception des messages.

Les anciennes adresses en @inra.fr (et @centre.inra.fr) et en @irstea.fr continueront à fonctionner en réception pendant 4 ans. Les messages reçus sur les anciennes adresses seront redirigés vers la nouvelle adresse en @inrae.fr.

Et vous émettez des messages uniquement en tant que @inrae.fr.

Les agents ayant des homonymes seront contactés individuellement d'ici la fin de l'année pour une gestion au cas par cas de chaque situation.

⇒ Voir aussi « *Connexion au poste de travail, aux applications et aux outils* » « *Partage d'agenda* »

Les outils collaboratifs

A compter du 6 janvier 2020, tous les agents INRAE auront accès aux outils collaboratifs Sharepoint et Skype de la suite Mercure (voir la rubrique « Connexion au poste de travail, aux outils et aux applications » pour les modalités de connexion à observer).

Pour accéder à un site Sharepoint vous devez vous rapprocher de l'administrateur du site afin qu'il vous donne les droits adéquats si vous n'en disposiez pas déjà. Pour les agents Irstea qui disposaient déjà de comptes provisoires, il est à noter que les gestionnaires de sites devront leur donner, à partir du 2 janvier 2020, de nouvelles habilitations.

Pour accéder à Skype à partir du 6 janvier 2020, lorsque l'écran de connexion s'affichera, tous les agents ex-Inra devront s'authentifier avec leur nouvelle adresse prenom.nom@inrae.fr. Pour les agents ex-Irstea, l'installation du logiciel « Skype entreprise » sera nécessaire. Il vous faudra faire une demande sur SAM pour solliciter votre support informatique de proximité.

Les outils métiers et de gestion

Tous les outils INRAE seront ouverts à compter du 6 janvier (voir la rubrique « Connexion au poste de travail, aux outils et aux applications » pour les modalités de connexion à observer).

Les applications métiers (type S2I finances, S2I RH), seront ouvertes et accessibles automatiquement selon les droits dont l'étendue sera définie par les responsables fonctionnels selon le profil et les nécessités du métier propres à chaque agent.

Les outils utilisés pour les déplacements et missions — module « Voyage & frais » du S2I finances pour la création des ordres de missions et le remboursement des frais de déplacement, plateformes HCorpo et Havas Voyages pour la billetterie et les réservations d'hôtel —, seront ouverts à tous automatiquement.

Les outils de gestion du temps de travail et/ou des congés (#Temps, SIRH,...) seront également ouverts automatiquement aux unités qui avaient déjà opté pour l'outil considéré ou selon le planning de déploiement pour les autres.

La page personnelle du système d'information RH sera accessible à tous automatiquement.

Les applications

Toutes les applications INRAE, qui se sont pas soumises à des restrictions d'accès liées au métier, seront accessibles par principe à tous les agents à partir du 6 janvier 2020 (ie : plateforme e-learning de la Formation permanente nationale, médiathèque,...). Voir la rubrique « Connexion au poste de travail, aux outils et aux applications » pour les modalités de connexion à observer).

Pour les applications ex-Irstea (ex. GED), les agents ex-Irstea continueront quant à eux d'y avoir accès selon les mêmes modalités qu'en 2019. Les agents ex-Inra qui auront besoin d'y accéder devront faire une demande, avec accord de leur DU, auprès des administrateurs des applications concernées (via le PRI, lorsque l'unité en dispose, sinon dans Ariane directement).

Pour les applications accessibles via la fédération d'identité (Evento, FileSender...), il conviendra de se connecter en sélectionnant son établissement d'origine et en utilisant comme identifiant :

- Pour les agents ex-Inra « pnom » (p pour l'initiale du prénom)
- Pour les agents ex-Irstea « prenom.nom »

L'établissement INRAE ne sera affiché en tant que tel dans le choix proposé qu'à partir de juillet 2020.

⇒ Voir aussi « Connexion au poste de travail, aux application et aux outils »

PARTAGE D'AGENDA

Le partage d'agenda entre Zimbra (Partage) et Exchange (Mercure) sera toujours possible.

Un mode opératoire est accessible sur Ariane :

https://ariane.inra.fr/block/catalog.do?v=1&uri=com.glideapp.servicecatalog_cat_item_view.do%3Fv%3D1%26sysparm_id%3D1a33b01f376592007deb98a543990e5b%26sysparm_link_parent%3D048130ca0f777500db98936792050e50%26sysparm_catalog%3De0d08b13c3330100c8b837659bba8fb4&sysparm_document_key=sc_cat_item,1a33b01f376592007deb98a543990e5b

Le support informatique (SAM et Ariane) peut également être sollicité.

En revanche, la fonctionnalité d'assistant de planification et la synchronisation avec Sharepoint ne seront pas possibles entre les deux agendas.

>> Voir aussi « Outils et applications informatiques » et « Messagerie électronique »

RESEAU FILAIRE INTERNET

Raccordement au réseau dans les centres

- Pour les agents ex-Inra qui veulent se raccorder au réseau sur une implantation ex-Irstea, il suffit de brancher son poste de travail au réseau, l'accès au réseau est immédiat.
- Pour les agents ex-Irstea qui veulent se raccorder au réseau sur une implantation ex-Inra, une demande d'enregistrement de votre poste de travail sur le réseau local doit préalablement être adressée à l'assistance informatique.

Utilisation du VPN

Les modalités d'utilisation du VPN INRA pour les agents ex-Inra et du VPN Irstea pour les agents ex-Irstea demeurent inchangées.

A compter du 6 janvier 2020 le client VPN de référence pour l'ensemble des agents INRAE sera le produit GlobalProtect. Cet accès aux données et applications depuis l'extérieur permettra de joindre les services autorisés à un tel accès qu'ils soient hébergés sur des sites ex-Inra ou ex-Irstea.

Pour les agents ne disposant pas déjà du client VPN GlobalProtect il convient d'en effectuer la demande sous Ariane en suivant le lien <https://ariane.inra.fr/block/acces-vpn>, puis de suivre la procédure d'installation documentée sous Ariane. Attention, et par exception, les agents ex-Irstea, doivent également utiliser Ariane pour faire cette demande.

WIFI

A noter que le **réseau « Eduroam »** demeurera accessible à tous les agents INRAE sur toutes les implantations sans aucun changement d'information de connexion.

Le réseau sur les implantations ex-Inra

- Les agents ex-Inra pourront se connecter au réseau wifi « inra-user » avec le login habituel, aucune démarche particulière n'est à effectuer, leur poste étant déjà configuré.
- Les agents ex-Irstea pourront se connecter au réseau « inra-user » à partir du 6 janvier 2020 avec leur identifiant INRAE (voir la rubrique « identifiants de connexion »).

Le réseau sur les implantations ex-Irstea :

- Les agents ex-Inra n'auront pas accès au réseau « wifi irstea » mais pourront utiliser le « WIFI-Invite » en utilisant le mot de passe d'accès présent dans toutes les salles de réunion ex-Irstea, et qui sera toujours opérationnel en 2020.
- Les agents ex-Irstea accèderont au réseau « wifi Irstea » comme habituellement.

Pour les invités et/ou les personnes de passage sur un site ex-Inra ou ex-Irstea :

- Sur les implantations ex-Inra, la connexion à « inra-guest » est disponible après la création d'un compte. Ce compte est généré immédiatement après une demande faite dans le support Ariane (accès wifi temporaire, [ici](#)) par un agent en poste sur l'implantation en question.
- Sur les sites ex-Irstea le « WIFI-Invite » est accessible immédiatement en utilisant le mot de passe d'accès présent dans toutes les salles de réunion ex-Irstea.